



VENDREDI 28 MAI 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de **M. Jacques GRAVEGEAL, Maire**

PRESENTS: Mmes Marie Louise CODOU, Emilie IMBERT, Régine MARTINEZ, Evelyne SUCH, Stéphanie TYNEVEZ

Mrs Jean Marc DAVALLON, Jacques GRAVEGEAL, Christian JEANJEAN, Gérard LAUGE, Martin SANCHEZ, Miguel SERRANO

ABSENT EXCUSE:

PROCURATION :

SECRETAIRE de séance : Mme Marie Louise CODOU

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte rendu de réunion du 30/04/2021
- 2- Demande de subventions Maison Queyranne
- 3- Organisation des élections
- 4- Travaux école : choix du devis
- 5- Point sur le rendez-vous avec Monsieur Bossé (redéfinition des limites d'agglomération avec déplacement des panneaux, panneaux priorité à droite, mur en péril de la parcelle A 247, aménagement des arrêts de bus aux normes PMR, organisation du stationnement chaussée)
- 6- Projet vente lotissement les Aires
- 7- Questions diverses



VENDREDI 28 MAI 2021

1. Approbation du compte rendu de réunion du 30/04/2021

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu de réunion du 30/04/2021.

2. DCM 13 2021 Demande de subventions Maison Queyranne

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil Départemental de l'Hérault est susceptible de financer des projets locaux.

Monsieur le Maire indique que les travaux de la réhabilitation de la maison vigneronne dites Queyranne (2ème tranche) estimés à 323 215,00 € HT, pourraient faire l'objet du concours financier du département de l'Hérault, au titre du complément du FAIC 2020.

Monsieur le Maire indique que le bouclage financier est à ce jour de 273 215,00€, il sera financé par l'autofinancement de la commune, un emprunt et la demande d'aide complémentaire au Conseil.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le plan de financement prévisionnel de l'opération envisagée, qui s'établit comme suit :

Plan de Financement prévisionnel				
	Dispositif	Montant dépenses HT	Montant Subvention demandé	Taux (%)
Conseil Départemental de l'Hérault	FAIC 2020	323 215,00 €	50 000,00 €	15 %
Conseil Départemental de l'Hérault	Complément FAIC 2020	323 215,00 €	50 000,00 €	15 %
	Sous-total aides publiques		100 000,00 €	30 %
Reste à charge pour la Collectivité				
Commune	Autofinancement		73 215,00 €	23 %
Commune	Emprunt		150 000 ,00 €	47 %
	Montant total travaux		323 215,00 €	100%



VENDREDI 28 MAI 2021

Le Conseil municipal ouïe l'expose de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le plan de financement et s'engage à prendre le reste à charge sur un emprunt,
- **DECIDE** de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Hérault, la subvention de 50 000,00 €, au titre du complément de la FAIC 2020 pour financer les travaux de réhabilitation de la maison vigneronne dites Queyranne pour la deuxième tranche,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou décision nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

3. Organisation des élections

Le conseil municipal a décidé de choisir l'option des deux bureaux de vote distincts pour les deux scrutins.

Pour le bureau de vote des élections départementales, Monsieur Jacques GRAVEGEAL a été désigné président et Madame Marie CODOU secrétaire.

Pour le bureau de vote des élections régionales, Monsieur Christian JEANJEAN a été désigné président et Monsieur Gérard Laugé secrétaire.

Le tableau des permanences a été rempli.

4. Travaux école : choix du devis

Deux devis étaient en concurrence. Le choix s'est porté sur l'entreprise Savin Construction.

Les travaux devraient débuter début juillet.

5. Point sur le rendez-vous avec Monsieur Bossé (redéfinition des limites d'agglomération avec déplacement des panneaux, panneaux priorité à droite, mur en péril de la parcelle A 247, aménagement des arrêts de bus aux normes PMR, organisation du stationnement chaussée)

- Limite d'agglomération : Demande faite par un administré pour le changement du panneau d'agglomération sur la route d'Aspères. Vu avec Monsieur Bossé : redéfinition des limites avec son aide et panneaux priorité à droite (rdv le 04/06)
- Aménagement des arrêts de bus aux normes PMR : A matérialiser devant la mairie, 1 de chaque côté de la route. Le projet sera travaillé en septembre sur la traversée complète du village



VENDREDI 28 MAI 2021

- Organisation du stationnement : Echange avec les services de Monsieur Bossé. Il faut d'abord choisir l'entreprise et ensuite Monsieur Bossé nous viendra en aide. (devrait être le contraire, mail à Monsieur Bossé en ce sens)
- Mur de la parcelle A 247 : Les travaux présentés par les propriétaires ne suffisent pas à la mise en sécurité. Une déclaration préalable est demandée avec une meilleure mise en sécurité.

6. Projet vente lotissement les Aires

Possibilité de mettre en vente deux parcelles d'environ 600 m² sur le lotissement les aires. Il faut analyser les besoins en viabilisation. Le conseil municipal est d'accord pour avancer sur ce projet.

7. Questions diverses

- Commission d'Appel d'Offre (place de la maison Queyranne) : choix sur les lots 4 et 5, négociations en cours lot 1 pour choisir lots 1,2 et 3.
- Empiètement sur la chaussée de deux administrés : problèmes de nettoyage des fossés. Un sur deux constaté par Monsieur Carcenac (courrier avertissement)
- Visite bureau de contrôle (Monsieur Diaz) reçu par Christian JEANJEAN dans le cadre de la maison Queyranne
- Visite de Monsieur DE MONTGOLFIER : projet d'association d'insertion et service social sur 9 communes de la Communauté de Communes du Pays de Lunel. Investissement évalué à 30 000 euros par commune.
- Capacité trop petite des containers : faire la demande à la Communauté de Communes du Pays de Lunel
- Le four : occupé par des remorques : le signaler
- Ecole : prévoir matériel pour la rentrée : Non

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

La prochaine réunion est programmée le vendredi 25 juin 2021 à 20h30.